

Liste des emplacements réservés PLU

Commune de MENNETOU-SUR-CHER (41)

Servitude instituée au titre du L 123-1.8 du Code de l'Urbanisme

(Conformément à l'article L123-1.8 du Code de l'Urbanisme, la commune peut fixer dans son PLU des **emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts**. Cette servitude rend inconstructibles les terrains concernés, sous réserve des dispositions de l'article L.421.3, pour toute autre utilisation que celle pour laquelle l'emplacement réservé est prévu.)

N°	OBJET	DEMANDEUR	SUPERFICIE
1	Création d'un accès	Commune	421 m ²
2	Création d'un accès	Commune	394 m ²
3	Création d'un accès et pose de canalisations	Commune	280 m ²
4	Elargissement de la rue du Château à 9 mètres	Commune	659 m ²
5	Elargissement de l'allée des Fontaines à 9 mètres	Commune	930 m ²